



Église Saint-Odilon

440, rue du Charbonnier

Direction de l'aménagement
et du développement durable – 2024

Photos et textes © Patri•Arch



Caractéristiques architecturales et patrimoniales

Vers 1925, le territoire de la paroisse de Saint-Odilon est presque entièrement en friche. C'est à partir des années 1930 que de jeunes familles viennent s'installer au-delà de la voie ferrée, près de l'embranchement menant à Saint-Jacques-des-Piles. Ce nouvel ensemble résidentiel est donc surnommé « la jonction des Piles ». Une mission est fondée en 1938 et la messe est d'abord célébrée dans une école. Mgr Alfred-Odilon Comtois place, la même année, la nouvelle paroisse sous le vocable de Saint-Odilon. Une première église est bâtie l'année suivante par l'entrepreneur Rosaire Dufresne selon les plans de l'architecte Jules Caron. Construite en bois, elle contient 400 places. La paroisse est érigée canoniquement en 1944, et la construction du presbytère débute en 1945. Les années 1950 sont marquées par une forte croissance de la population de ce secteur. L'église et le presbytère sont donc agrandis pour mieux desservir les paroissiens. En mars 1956, les travaux d'agrandissement sont à peine terminés qu'un incendie éclate et détruit le lieu de culte. L'église actuelle, cette fois-ci à l'épreuve du feu, est érigée sur le même site de 1956 à 1958. Une première messe est célébrée dans le sous-sol le 15 décembre 1957, alors que la première messe dans l'église a lieu le 25 mai 1958. La bénédiction officielle, présidée par Mgr Georges-Léon Pelletier, a lieu le 26 octobre 1958. L'édifice est conçu par l'architecte Arthur Lacoursière. Le vaste bâtiment en pierre présente un plan en croix latine composé d'une nef rectangulaire, d'un transept et d'un chœur terminé par un chevet plat et une abside. Il est coiffé d'un toit à deux versants droits. La façade pignon est flanquée d'une tour à chaque extrémité, tandis qu'un clocher plus massif surmonte le faîte, au centre. Les trois portails sont aménagés à l'intérieur d'un grand arc brisé, sous une baie en forme de croix comprenant une rosace. Les autres fenêtres de la façade, peu nombreuses, sont petites et étroites.

Le lieu de culte est représentatif de l'époque de transition que constituent les années 1950 dans l'architecture religieuse du Québec. La tradition des églises du XIX^e siècle est encore bien présente dans la composition symétrique, la monumentalité et les traits néogothiques des composantes, dont les ouvertures à arc ogival, les roses et les meurtrières.



Église en travaux, 1955. *Le Nouvelliste*, archives d'Appartenance Mauricie.

C'est par son système structural composé d'un portique d'acier en forme d'ogive que l'église Saint-Odilon innove. Les arcs structuraux autoportants ont l'avantage de créer un vaste espace intérieur sans colonnes. Plusieurs éléments traduisent une certaine influence du modernisme et même du « dombellotisme ». Ce courant, inspiré par l'œuvre du moine architecte Dom Bellot et répandu au Québec dans les années 1950 par l'architecte Adrien Dufresne, est notamment caractérisé par une géométrisation du décor et par l'utilisation abondante de grands arcs polygonaux, tant dans l'ornementation extérieure que dans la structure intérieure.

La valeur patrimoniale de l'église Saint-Odilon repose sur son intérêt historique. Ce lieu de culte, le deuxième à être érigé sur ce site, témoigne du développement du secteur nord de Cap-de-la-Madeleine en tant que zone résidentielle au milieu du XX^e siècle. Elle reflète le dynamisme et la croissance de ce vaste territoire de Cap-de-la-Madeleine, qui sera subséquemment divisé en nouvelles paroisses.

L'église Saint-Odilon tire également sa valeur patrimoniale de son intérêt architectural et, par le fait même, à son association avec son concepteur, Arthur Lacoursière. Ce dernier est connu pour ses nombreuses réalisations à Shawinigan, où il vit et fait ses premières études, de même que pour la conception des plans de plusieurs églises de la Mauricie.

La valeur patrimoniale de l'église Saint-Odilon tient aussi à l'intérêt de son emplacement. Son volume massif, ses trois clochers, sa marge de recul et le parc aménagé dans l'îlot qui lui fait face lui assurent une grande visibilité et signalent la présence du quartier.

Bref historique

1939 :

- Création de la mission Saint-Odilon.

1939-1940 :

- Construction du premier lieu de culte de la paroisse.

1956 :

- Agrandissement et incendie de la première église.
- Début de la construction d'une nouvelle église selon les plans de l'architecte Arthur Lacoursière.

1957 :

- Fin des travaux et bénédiction du lieu de culte.

1988 :

- Octroi du permis pour la réfection de la toiture : le cuivre est remplacé par du bardage d'asphalte.

Vers 1992 :

- Construction d'un passage couvert entre le transept de l'église et le presbytère.

2018 :

- Fusion des paroisses du secteur de Cap-de-la-Madeleine et création de la paroisse Père-Frédéric.

Caractérisation

Bâtiments

Église Saint-Odilon

- Typologie architecturale : néogothique
- Année de construction : 1956-1958
- Architecte : Arthur Lacoursière.
- Principal matériau : pierre de revêtement

Presbytère

- Typologie architecturale : courant cubique
- Valeur patrimoniale : supérieure
- Année de construction : 1945-1950
- Architecte : Jean-Louis Caron
- Principal matériau : brique



Presbytère Saint-Odilon, 2002.



Terrain

- Superficie du lot :
 - Lot 3 010 919 : 9 836,8 m²
- Caractéristiques particulières :
 - L'église comprend un parvis et un large trottoir. De chaque côté du parvis et sur les côtés de l'église, on retrouve des espaces gazonnés sans aménagement particulier.
 - Un vaste stationnement occupe la partie arrière de la parcelle. Des feuillus ceinturent le stationnement et forment un écran de verdure contribuant à cacher ce vaste espace minéral.

Règlementation

- Zonage : PIL-4114
- Dominance de la zone : publique et institutionnelle locale

Contexte

L'église Saint-Odilon se situe dans le secteur du Cap-de-la-Madeleine, en bordure du boulevard Thibeau, une artère majeure du secteur, et à proximité de l'autoroute 40. Malgré une forte proportion d'usage résidentiel, le secteur est marqué par une diversité d'usages. On trouve dans un rayon de 500 mètres de l'église une école, des industries, ainsi que divers commerces et services. La majorité des résidences du secteur sont de type unifamilial à un étage, ce qui explique une population environnante de moins de 1500 personnes, et une densité d'environ 24 logements par hectare. De plus, environ 80 % des ménages sont composés d'une ou deux personnes et sont répartis presque également entre locataires et propriétaires.





Caractéristiques du milieu d'insertion dans un rayon de 500 m

Typologie architecturale dominante	Unifamiliale
Nombre d'étages moyen	2 étages
Profil démographique	65 ans et plus : 28 % 14 ans et moins : 14 %
Densité moyenne	13 logements/hectare Densité faible
Indice de canopée	14 %

Légende des usages

— Terrain de l'église	Institutionnel
■ Résidentiel	Industriel
■ Commercial	Parcs et espaces verts

Cadre de planification

Statut légal

Programme particulier d'urbanisme (PPU)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Programmes de subvention

Principales orientations

PIIA des bâtiments patrimoniaux :

- Confirmer l'importance patrimoniale des divers secteurs et immeubles assujettis à un PIIA, en reconnaissant leur valeur architecturale et paysagère ;
- Confirmer la valeur historique, emblématique et identitaire des secteurs et immeubles assujettis à un PIIA ;
- Assurer, lors de la réalisation de projets d'architecture et d'aménagement, la conservation du caractère patrimonial des bâtiments de valeur patrimoniale en ce qui concerne leurs caractéristiques architecturales, les modes d'implantation ainsi que l'aménagement des terrains ;
- Assurer une cohérence d'ensemble entre le bâti patrimonial et tout nouveau projet d'architecture et d'aménagement ;
- Assurer la mise en valeur du patrimoine bâti et contribuer au rehaussement de la qualité architecturale et paysagère du secteur ;
- Favoriser la préservation de la végétation et contribuer au verdissement du secteur.

* Toute information relative à la règlementation d'urbanisme est fournie à titre informatif seulement au moment de la publication de ce document. Elle est sujette à changement sans préavis et n'a pas de valeur légale.

Toutes les informations concernant les programmes de subvention se retrouvent sur le site internet de la Ville.

Recommandations de conservation, de mise en valeur et de redéveloppement

Conservation et mise en valeur

Les bureaux de la paroisse fusionnée sont concentrés dans le presbytère de Saint-Odilon et l'église est toujours ouverte au culte. Cette église, représentative d'un tournant historique en architecture religieuse, constitue un élément patrimonial d'intérêt supérieur dans la ville et elle doit être conservée.

Potentiel de conversion

Le presbytère pourrait être facilement converti pour accueillir des bureaux, des organismes, diverses activités, voire des logements. La nef présente un grand espace dégagé et lumineux qui pourrait également accueillir une nouvelle vocation, notamment à caractère culturel.

Potentiel de redéveloppement du site

L'église pourrait être agrandie vers l'arrière du lot occupé par un grand stationnement, mais le grand parvis et le parc doivent être conservés afin de maintenir la visibilité de l'église, qui agit comme point de repère dans le quartier. Une bonne superficie de la parcelle est libre de toute construction et de végétation, et pourrait être aménagée de façon à répondre à certains besoins de la population en respectant le gabarit environnant s'apparentant à celui du presbytère.

Indice de valeur globale :



Lexique

Indice de valeur globale :

- Indice reflétant la valeur de l'église par la combinaison de ses valeurs sur le plan du patrimoine, de l'analyse comparative à l'échelle de la région, de l'ensemble architectural, de l'aménagement du site, de la valeur paysagère, du caractère significatif de l'église à l'échelle du quartier et de sa valeur sociale, c'est-à-dire son utilisation par des organismes ou par la communauté et son appartenance à la communauté.

Hiérarchisation régionale :

- Établie par le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil du patrimoine religieux du Québec, la hiérarchisation régionale découle des trois critères suivants : la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur de l'édifice, et la valeur d'art et d'architecture de l'intérieur. La hiérarchisation a été établie selon cinq niveaux, allant d'incontournable (A) à faible (E).

Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

- Règlement d'urbanisme permettant l'évaluation qualitative des projets de construction et d'aménagement afin d'en assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation (MAMH, 2023).

Bilan patrimonial

Hiérarchisation régionale	Supérieure (C)
Valeur patrimoniale (ville)	Supérieure
État d'authenticité	Bon

Synthèse des valeurs patrimoniales

Archéologique

Architecture



Artistique

Emblématique



Historique



Paysagère



Potentiel de conversion :

- Réfère à la capacité et aux possibilités de ce bâtiment d'être réaménagé et réutilisé d'une manière différente de sa fonction d'origine dans le but de répondre à des besoins contemporains. Cette démarche vise à optimiser l'utilisation des ressources existantes, à promouvoir la durabilité et à contribuer au développement économique et social du milieu d'insertion.

Potentiel de redéveloppement :

- Réfère aux possibilités inhérentes de toute partie vacante ou sous-utilisée d'un immeuble d'être transformée ou d'accueillir une nouvelle fonction dans le cadre d'un projet de développement ou de revitalisation. Implique la considération d'aspects environnementaux, économiques et sociaux afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de favoriser un développement urbain durable.

Programme particulier d'urbanisme :

- Composante du plan d'urbanisme permettant d'apporter plus de précisions quant à la planification de l'aménagement de certains secteurs qui requièrent une attention particulière de la part du conseil municipal.